

Programme de soutien intensif

pour les jeunes



Le ministère de la Sécurité publique a indiqué qu'il mettrait l'accent sur l'amélioration des programmes et des services communautaires. La vision du Ministère traduit le changement d'attitude voulant qu'on investisse dans l'implantation d'initiatives communautaires visant à encourager la réadaptation des contrevenants à faible risque.

Grâce l'établissement de méthodes d'évaluation du risque et à la mise en place d'un nombre toujours croissant de projets communautaires, on espère ne plus avoir à recourir aussi souvent aux méthodes traditionnelles de garde ouverte et fermée à l'égard des jeunes contrevenants.

Description du programme

Lorsqu'un adolescent est placé sous garde, il est souvent difficile de contrer les facteurs qui contribuent à son comportement criminel. L'emprisonnement ne laisse ni le temps ni les ressources nécessaires pour régler les problèmes souvent complexes inhérents à la dynamique personnelle et familiale du jeune. C'est pourquoi il faut mettre l'accent sur les interventions qui ont pour cible le milieu de vie du jeune.

L'efficacité du programme dépend du soutien et de l'orientation fournis par l'équipe d'intervention, de l'application de méthodes d'évaluation et d'intervention innovatrices et de la prestation de services de soutien intensifs de haute qualité à l'intention des jeunes et de leur famille.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Faire en sorte que l'adolescent évite le réseau de garde et soutenir l'adolescent remis en liberté;
- Accroître la participation de l'adolescent et de sa famille aux activités prosociales;
- Améliorer la santé physique et le bien-être psychologique de l'adolescent et de sa famille;
- Sensibiliser l'adolescent et sa famille aux ressources de soutien qui aident les parents à jouer leur rôle, et améliorer leur accès à celles-ci;
- Améliorer le fonctionnement familial, social et économique de l'adolescent et de sa famille;
- Assurer la sécurité du public en incitant les jeunes à participer à des activités communautaires prosociales;
- Améliorer le rendement scolaire ou professionnel de l'adolescent ainsi que ses interactions sociales.

Groupe cible visé

- L'adolescent âgé entre 12 et 18 ans;
- L'adolescent qui écoperait probablement d'une peine de garde lors du prononcé de sa peine;
- L'adolescent pour lequel l'évaluation des besoins et des risques permet de conclure qu'il est particulièrement susceptible de récidiver;
- L'adolescent qui a été dirigé vers le programme par le Tribunal pour adolescents et qui fait l'objet d'une probation sous surveillance ou d'une ordonnance de surveillance;
- L'adolescent et sa famille qui désirent sérieusement participer au programme.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Le principal outil d'évaluation consistera en une évaluation objective des besoins et des risques du jeune (inventaire du niveau de service). On pourra aussi faire appel à des méthodes complémentaires comme l'évaluation du risque de placement sous garde et l'évaluation de la participation familiale.

PRESTATION DU SERVICE

Le Ministère fournit les ressources financières nécessaires à la prestation contractuelle de ces programmes par des organismes à but non lucratif spécialisés dans l'intervention auprès des jeunes et des familles. Dans le cadre des plans d'intervention, on fera appel à divers programmes tels le tutorat scolaire, les soins parentaux et la préservation de la famille, la gestion de la colère, la préparation à l'emploi et la dynamique de vie, les activités récréatives et les loisirs. L'encadrement et la surveillance des diverses activités à l'intention des jeunes seront



Endroits où le programme est offert

Saint John, 658-2495
Moncton, 856-2313
Campbelton / Dalhousie, 789-2339
Edmundston, 735-2030
Fredericton, 453-2367
Miramichi, 627-4060
Péninsule Acadienne, 336-3060
Bathurst, 547-2159